
Hommage de M. Prieur, architecte, du projet d'un monument destiné à consacrer l'époque de la Constitution, et réponse du Président à son intervention à la barre, lors de la séance du 20 août 1791

Charles Louis Victor, prince de Broglie

Citer ce document / Cite this document :

Broglie Charles Louis Victor, prince de. Hommage de M. Prieur, architecte, du projet d'un monument destiné à consacrer l'époque de la Constitution, et réponse du Président à son intervention à la barre, lors de la séance du 20 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 597;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12188_t1_0597_0000_2

Fichier pdf généré le 05/05/2020

d'œuvre depuis la Révolution suffirait pour prouver, sans le témoignage de l'histoire, que le règne de la liberté est aussi celui des talents et du génie. L'artiste, délivré des entraves d'un despotisme inquisitorial et vexatoire, donne un libre essor à sa pensée. Témoin des grands événements qui ont signalé l'époque de notre régénération, il s'empresse de les traduire à la postérité par tous les moyens que lui fournit l'art qu'il professe.

L'Assemblée nationale accepte avec satisfaction, Monsieur, l'hommage de votre patriotisme et de votre talent. Elle sait apprécier l'emblème ingénieux qui retrace dans un seul monument l'image des fers que nous avons brisés, et de la liberté que nous avons conquise. Elle vous invite à assister à sa séance.

(L'Assemblée, en acceptant l'hommage offert par M. Vernouilly, ordonne que mention sera faite, dans le procès-verbal, du discours qu'il a prononcé et de la réponse de M. le Président.)

M. Prieur, architecte, présente à l'Assemblée l'esquisse d'un monument destiné à consacrer la mémoire de la Révolution, et à fournir aux artistes, depuis longtemps sans activité, le moyen d'immortaliser la gloire de la nation.

Il s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'offrir à l'Assemblée nationale, comme une preuve de mon hommage respectueux, l'esquisse d'un monument destiné à consacrer l'époque de la Constitution française. La postérité aura peine à croire les événements arrivés de nos jours. Pénétré de reconnaissance à la vue de la sagesse de nos premiers législateurs, de leur noble fermeté, de leurs sacrifices personnels, avec quelle fermeté n'approchera-t-elle pas de leurs noms chéris gravés sur le marbre ou sur l'airain ! J'ai pensé, Monsieur le Président, que peut-être nos premiers législateurs ne se sépareraient pas sans décréter l'élevation d'un monument peu dispendieux, mais digne d'une grande nation. Je vous en offre le modèle. Ne serait-il pas utile d'offrir aux regards d'un peuple libre, un objet qui pût lui rappeler sans cesse le bonheur ? »

M. le Président répond :

« Monsieur,

« C'est une conception vraiment digne d'un artiste citoyen que celle d'asseoir le temple de la liberté sur les ruines du despotisme. Le patriotisme et le génie s'empresseront, sans doute, à l'envi, de multiplier, sous toutes les formes, les monuments qui doivent attester à la postérité la plus reculée l'époque de notre régénération et le bienfait d'une Constitution plus durable que le marbre et l'airain. Parmi les hommages que les arts ont déjà rendus à la Révolution, l'Assemblée nationale distingue avec satisfaction celui que vous lui offrez en ce moment. Elle reconnaît dans le généreux désintéressement de votre proposition le vrai caractère du génie : elle prendra votre demande en considération, et vous invite à assister à sa séance. »

(L'Assemblée, satisfaite de l'hommage de M. Prieur, ordonne qu'il sera fait mention, dans le procès-verbal, de l'offrande qu'il lui a faite et de la réponse de M. le Président.)

Une députation de la compagnie des gardes de la ville de Paris est introduite à la barre.

M. Hay, officier commandant, porte la parole et dit :

« Messieurs,

« La compagnie des gardes de la ville, quoique l'une des plus anciennes du royaume, n'a point encore frappé les regards bienfaisants de l'Assemblée nationale. Tant qu'elle a été occupée du grand œuvre de la Constitution qui doit assurer pour toujours le bonheur du peuple français et servir de modèle aux nations étrangères, nous avons craint de vous dérober un moment ; et quelque désir que nous ayons eu tous, Messieurs, de vous offrir l'hommage de notre respect et de notre dévouement, en renouvelant dans le temple de la liberté le serment que nous avons fait plus d'une fois de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la Constitution, et d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, nous nous sommes bornés, jusqu'à présent, dans la crainte d'interrompre vos travaux, à admirer la sagesse de vos décrets et à les faire exécuter de tout notre pouvoir.

« Vous allez enfin prononcer sur notre sort ; nous ne cherchons pas à vous émouvoir par le récit de tous les sacrifices que nous avons faits depuis la Révolution : les attestations honorables que la commune de Paris nous a données de nos services sont jointes aux autres titres que nous allons mettre sur votre bureau. Nous avons fait ce que nous devions, en servant la patrie et la cause de la liberté. Daignez seulement vous occuper de citoyens sans état et sans fortune. En nous réunissant à nos frères d'armes de la gendarmerie nationale, vous ferez le bonheur de 304 citoyens, que le plus pur patriotisme inspire, qu'aucun danger n'a effrayés, et pour qui la justice que vous leur aurez rendue sera un nouveau motif de bénir les auteurs de la Constitution.

« Quant à moi, tous ces braves citoyens sont mes frères : je les ai toujours aimés et regardés comme mes enfants. Parvenu à l'âge de 76 ans révolus, où on ne peut plus espérer que quelques jours de vie, ma carrière est sur le point de finir. Ma consolation sera, en la finissant, l'espérance que j'aurai de leur laisser le bonheur avec le souvenir de tous les exemples que je leur ai donnés, de mon assiduité à tous mes devoirs, de ma fidélité, et de mon courage, dont j'ai donné la preuve en portant, le 17 juillet dernier, le drapeau rouge au Champ-de-Mars. Un coup de pistolet, dirigé sur M. le maire ou sur ce drapeau, a été frappé à la cuisse un cavalier qui est mort de sa blessure, je m'en crois responsable. Permettez, Monsieur le Président, qu'en rendant grâce à la Providence du danger dont elle m'a préservé, je dépose sur votre bureau un assignat de 500 livres, pour remplacement du malheureux qui a succombé : ce don est proportionné à mes faibles facultés. (On applaudit à plusieurs reprises.)

M. le Président répond :

« Messieurs,

« Le zèle vraiment patriotique que la compagnie des gardes de la ville de Paris a constamment manifesté, pour le maintien du bon ordre et de la Constitution, les services essentiels que ce corps a rendus dans plusieurs circonstances difficiles, les témoignages honorables qu'il a obtenus de la commune de Paris, tout vous assure des droits à l'attention et à l'intérêt de l'Assemblée nationale. Les représentants de la nation